

## Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme Online STid Mobile ID®

L'Utilisateur déclare et reconnaît qu'il a bénéficié, pendant la phase précontractuelle, de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause et avoir demandé à STid toute information susceptible de déterminer son consentement.

L'Utilisateur a pris connaissance de la documentation de la Plateforme et a vérifié dans ce cadre la conformité à ses besoins de la Plateforme et des Prestations.

**L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des présentes CGU et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet lors de l'ouverture du Compte.**

Ces CGU pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable sera celle qui sera notifiée à l'Utilisateur et qu'il devra accepter pour accéder à la Plateforme.

### ARTICLE 1 - Définitions

Dans le corps des CGU et sur la Plateforme, chacun des termes qui suit doit s'entendre au sens donné par sa définition.

#### ASP :

Désigne le mode d'accès à distance via le Réseau Internet ou sur un réseau local des fonctionnalités de la Plateforme. L'application est au choix de l'Utilisateur, soit hébergée sur le serveur de STid et accessible par une connexion à ce serveur soit hébergée sur le serveur de l'Utilisateur.

#### Badge Virtuel Utilisateur :

Désigne la dématérialisation de vos badges de contrôle d'accès au sein de l'application mobile STid Mobile ID. Votre badge virtuel permet un ou plusieurs modes d'identification à proximité ou à distance en complément ou remplacement de votre badge d'accès RFID. Il communique avec la gamme de lecteurs de contrôle d'accès Architect Blue®.

#### Badge Virtuel de Configuration (SCB Virtuel) :

Désigne la dématérialisation de vos badges de configuration au sein de l'application mobile STid Settings. Votre badge virtuel porte une configuration permettant de paramétrer vos lecteurs de contrôle d'accès STid Architect® Blue. STid propose plusieurs types de badges, se référer à l'Annexe I Descriptif de la plateforme pour plus de détails.

#### Compte (ou Sous-compte) :

Désigne l'accès et l'espace privé de la Plateforme.

#### Configurateur(s) Badge Virtuel de Configuration :

**Personnes physiques pour lesquelles un Badge Virtuel de Configuration a été envoyé, par un Client final. Elles sont rattachées à un Site Client présent sur un Compte Client Final.**

**Crédit :**

Désigne l'unité de valorisation utile à la création de Badges Virtuels Utilisateurs.

**Données :**

Désigne l'ensemble des données permettant de configurer et d'utiliser des Comptes et Badges Virtuels transmises par l'Utilisateur sur la Plateforme en vue de leur traitement dans le cadre des Prestations définies ci-après.

**Données personnelles :**

Désigne les Données qui, au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (modifiée par le décret du 4 novembre 1991 et par la loi du 6 août 2004 transposant la directive 95/46/CE), permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique ainsi que celles visées par le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD).

**Données Sensibles :** Désigne les Données personnelles qui, à la discrétion de l'Utilisateur, sont identifiées et notifiées à STid comme présentant un caractère particulièrement important pour l'Utilisateur, et qui, à ce titre, nécessitent un traitement spécifique afin d'en protéger la teneur et d'en assurer la disponibilité et la sécurité, ou de données définies comme sensibles par les dispositions législatives et réglementaires auxquelles l'Utilisateur est soumis et pour lesquelles ces mêmes dispositions envisagent des traitements spécifiques.

**Parties :**

L'Utilisateur et STid désignés ensemble et individuellement la « Partie ».

**Plateforme :**

Plateforme Online STid Mobile ID®, plateforme logicielle développée par STid permettant d'accéder à des programmes informatiques standards dont la liste et les caractéristiques, ainsi que les marques et/ou les noms commerciaux sous lesquels ils sont commercialisés, sont décrits en Annexe 1 « DESCRIPTION DE LA PLATEFORME ».

La Plateforme permet notamment aux Utilisateurs :

- d'assurer la gestion dynamique et à distance des Badges Virtuels Utilisateurs ;
- d'assurer la gestion dynamique des Badges Virtuels de Configuration de la gamme de lecteurs STid Architect® Blue à distance.

**Prestations :**

Les Prestations rendues par STid dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme **selon le mode ASP.**

**Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) :**

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Le Règlement est accessible au lien suivant : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

**Réseau Internet :**

Désigne un réseau de télécommunication et de téléinformatique ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de multiples réseaux informatiques, chacun appartenant à des personnes publiques ou privées. Son fonctionnement repose sur la coopération des opérateurs des réseaux interconnectés divers, sans toutefois qu'existe une obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre opérateurs. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, tous ces facteurs pouvant avoir une incidence sur la vitesse de transmission et la qualité de réception des données, de sorte que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet dans son ensemble.

**SLA :**

Engagement de niveau de services pris par STid dans le cadre des Prestations figurant en annexe « SLA (Service Level Agreement) ». Se référer à l'Annexe V pour plus de détails.

**STid :**

SAS au capital de 1.000.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille, sous le numéro n°408 472 751, dont le siège social est situé à 20 PA des Pradeaux, 13850 GREASQUE FRANCE

**Utilisateur(s) :**

Toute personne morale ou physique majeure qui utilise les services de la Plateforme accessible à l'adresse <https://stidmobile-id.com/> ou <https://secure.stidmobile-id.com/> dans le cas d'un hébergement par STid et après avoir ouvert un Compte en ligne. Dans le cas d'un hébergement chez l'Utilisateur, cette adresse sera déterminée par les services informatiques de l'Utilisateur.

Les Utilisateurs se décomposent en différentes catégories :

- « Revendeur(s) » sont les clients directs de STid,
- « Sous-revendeur(s) » sont les clients des Revendeurs,
- « Client final(aux) » peuvent être les clients de STid, des Revendeurs ou des Sous-Revendeurs. Les Clients finaux peuvent être composés de plusieurs sites, ci-après les « Sites Clients ». Les Clients finaux ne peuvent pas créer des Compte Revendeurs ou Sous-revendeurs.

Au titre de ces CGU, STid n'a aucune relation contractuelle avec les « Sous-revendeurs » ou les « Clients Finaux » rattachés aux Comptes Revendeurs et Sous-Revendeurs ou les utilisateurs de badges Virtuels définis ci-après.

**Utilisateur(s) Badge Virtuel Utilisateur :** Personnes physiques pour lesquelles un Badge Virtuel Utilisateur a été créé par un Client final. Elles sont rattachées à un Site Client présent sur un Compte Client Final.

**Web Services :**

STid met à disposition des services de gestion de la Plateforme en ligne constitués par des Protocole d'interface informatique de la famille des technologies web permettant la communication et l'échange de données entre applications et systèmes hétérogènes dans des environnements distribués.

## ARTICLE 2 - Documents contractuels

Les documents contractuels sont dans l'ordre de priorité décroissant :

- les présentes CGU et ses Annexes I à VIII ;
- les CGV en vigueur sur la Plateforme ;
- le Contrat signé entre STid et JAGUAR NETWORK SAS.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un de ces différents documents, le document de niveau supérieur prévaudra.

## ARTICLE 3 - Objet

Les CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles STid fournit à l'Utilisateur un droit personnel et non exclusif d'accès à la Plateforme en mode ASP et les Prestations rendues dans ce cadre.

## ARTICLE 4 - Prestations

STid met à disposition de l'Utilisateur les fonctionnalités de la Plateforme par le Réseau Internet.

L'Utilisateur peut choisir entre l'hébergement des données sur le serveur STid basé en France ou sur un serveur appartenant à et stocké chez l'Utilisateur (ci-après désigné par « Serveur Utilisateur »).

- **En cas d'hébergement des données sur serveur STid**

STid met à disposition de l'Utilisateur les fonctionnalités de la Plateforme par le biais d'un accès à son serveur par le Réseau Internet. Cette mise à disposition est faite par accès distant, afin de permettre le traitement par la Plateforme sur le serveur de STid des données transmises par l'Utilisateur.

STid met en œuvre l'ensemble des moyens permettant d'assurer l'hébergement des Données, la maintenance et la sécurité de la Plateforme

STid met en œuvre l'ensemble des moyens permettant d'assurer la sauvegarde des Données.

Le serveur STid est basé en France.

Les Prestations sont réalisées dans les conditions définies dans le SLA (se référer à l'Annexe V pour plus de détails).

STid se réserve la possibilité de faire évoluer la Plateforme.

- **En cas d'hébergement des données sur le Serveur Utilisateur**

L'Utilisateur assure l'hébergement, le stockage, la disponibilité et la sauvegarde des Données. L'Utilisateur est responsable de la mise en œuvre, de l'exploitation et de la sécurité des Données de la plateforme. L'Utilisateur doit fournir le Support Client de la Plateforme.

La description des Prestations fournies à l'Utilisateur dans le cadre des CGU figure à l'annexe « DESCRIPTION DES PRESTATIONS ».

Toutes interventions dues à une utilisation non conforme ou non autorisée de la Plateforme ou des Prestations, par l'Utilisateur ou consécutive à un dysfonctionnement de l'un quelconque des éléments de sa configuration sont facturées en sus.

Les conditions de mises à jour et évolutions de la plateforme seront définies par les Parties dans un contrat de maintenance.

## **ARTICLE 5 - Mise à disposition de la Plateforme et de la documentation**

- **Hébergement des données sur Serveur STid**

La Plateforme demeurant sur le serveur de STid, il n'est pas procédé à la livraison de supports logiciels de la Plateforme, la mise à disposition s'effectuant par l'ouverture de la connexion au serveur de STid et la création de ses propres identifiants par l'Utilisateur.

Une documentation complète d'utilisation de la Plateforme, présentant les fonctionnalités de la Plateforme et les modes d'accès, est accessible à l'adresse : <https://stid-security.com/fr/outils-support>

- **Hébergement des données sur le Serveur Utilisateur**

La Plateforme demeurant sur le serveur de l'Utilisateur, STid procèdera à la livraison de supports logiciels et documentaires de la Plateforme. Dans le cadre d'un contrat d'installation et de maintenance défini entre les Parties, STid pourra procéder à la mise en production de la Plateforme. Les licences et coûts associés des systèmes d'exploitation, des bases de données, des serveurs Web et des couches sécuritaires (notamment certificats de sécurité SSL) sont de la responsabilité et à la charge de l'Utilisateur.

### **Mise à disposition Web Services**

STid s'engage à fournir à l'Utilisateur des Web services et à remettre une documentation complète et détaillée des mécanismes mis en jeu. L'Utilisateur s'engage à utiliser les Web services conformément à la documentation qui lui est communiquée par STid.

La mise en œuvre des Web services impliquant des phases de développement à la charge exclusive de l'Utilisateur et seront mis en œuvre sous sa propre responsabilité.

## **ARTICLE 6 - Identification**

L'Utilisateur va créer ses identifiants comprenant un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe, qui sont nécessaires pour accéder à la Plateforme.

Les identifiants sont uniques, personnels et strictement confidentiels.

L'Utilisateur s'engage à en préserver la confidentialité. Etant précisé que STid n'aura jamais accès aux mots de passe des Utilisateurs.

L'Utilisateur est seul responsable de leur utilisation.

Toute utilisation des identifiants est réputée de manière irréfragable constituer une utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur, ce que celui-ci déclare accepter expressément.

L'Utilisateur s'engage à notifier sans délai à son revendeur tout vol ou rupture de la confidentialité des identifiants.

## ARTICLE 7 - Obligations de STid

- **Hébergement des données sur serveur STid**

STid s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels appropriés pour réaliser les Prestations conformément aux engagements souscrits dans le SLA.

STid est seul responsable de la maintenance corrective et évolutive de la Plateforme, étant précisé que cette dernière pourra être indisponible de manière à permettre à STid d'assurer les interventions de maintenance corrective et évolutive. STid s'efforcera d'intervenir de manière à ne pas empêcher ou gêner l'accès à la Plateforme.

STid s'engage à procéder à des sauvegardes régulières des données et à en conserver l'historique dans les conditions prévues au SLA.

STid s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des données communiquées par l'Utilisateur, que ce soit au cours de leur transmission ou pendant leur hébergement.

- **Hébergement des données sur le Serveur Utilisateur**

STid s'engage à fournir l'ensemble des supports logiciels et documentaires tels que définis dans l'article 5.

En l'absence de contrat de maintenance, l'Utilisateur sera seul responsable de l'installation, utilisation de la Plateforme ainsi que de prestations telles que décrites dans l'Annexe IV DESCRIPTION DES PRESTATIONS notamment en matière de sauvegarde, d'archivage...

## ARTICLE 8 - Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la Plateforme qui sont indiquées dans la Documentation, ainsi que toute instruction donnée par STid.

Notamment, il s'engage à saisir et transmettre les Données de manière rigoureuse, en respectant les formats, modalités et fréquences de transmission prévus.

Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer sous sa responsabilité de l'exactitude et de la complétude des données transmises.

L'Utilisateur s'engage à ne permettre l'accès à la Plateforme qu'aux membres autorisés de son personnel. Il veillera en particulier à préserver la confidentialité de ses identifiants.

Il appartient de même à l'Utilisateur :

- de s'assurer de l'adéquation de la Plateforme à ses besoins, notamment au regard de sa documentation ;
- de disposer de la configuration appropriée, notamment en ce qui concerne les matériels, logiciels, réseaux, terminaux, connexions, câblages, conformément à l'annexe « CONFIGURATION ».

L'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur ne doit pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, comportant des éléments de pédopornographie ou encore portant atteinte à la dignité humaine est strictement interdit.

L'Utilisateur, par son comportement et par les informations qu'il va traiter, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par : la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle ; ou bien par la diffusion d'informations, d'images ou de sons assimilables à des délits de presse tels que la diffamation, l'injure ou encore pouvant être qualifiés de dénigrement ou d'atteinte à la vie privée, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'Utilisateur reconnaît qu'il est l'unique responsable des données qu'il traite, stocke via la Plateforme. Ainsi, l'Utilisateur garantit tout recours d'un tiers à l'encontre de STid. Cette garantie comprend les frais de justice et les honoraires des avocats, huissiers et experts mobilisés pour défendre STid. L'Utilisateur s'engage à indemniser STid de toutes conséquences dommageables liées directement ou indirectement à l'usage qu'il fait de la Plateforme.

L'Utilisateur admet connaître les risques propres au Réseau Internet et les limites en matière de sécurisation des données. A ce titre, il reconnaît notamment l'impossibilité d'une garantie totale de la sécurisation des échanges de données.

## **ARTICLE 9 - Convention de preuve**

Du commun accord des Parties, les enregistrements informatisés conservés par STid font foi des transmissions et traitements effectués. Il appartient à STid de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des données.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du Compte seront conservés et archivés par STid. STid pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique établi, reçu ou conservé par ses soins. Ces modalités de preuve constituent une présomption qui ne pourrait être renversée qu'en présence d'éléments établissant que les moyens d'enregistrement et de stockage de STid ont été effectivement défectueux.

## **ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle**

### **10-1 - Propriété de la Plateforme**

STid est et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme, les CGU n'opérant aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Utilisateur.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du contrat, s'effectuant par accès distant à partir de la connexion depuis le site de l'Utilisateur au serveur de STid.

- **Hébergement des données sur serveur STid**

Il est notamment formellement interdit à l'Utilisateur :

- de procéder à toute forme de reproduction ou de représentation de la Plateforme ou de sa documentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées sur la Plateforme ;
- d'intervenir sur la Plateforme de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée par STid ;
- de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection de la Plateforme.

- **Hébergement des données sur le Serveur Utilisateur**

L'Utilisateur est expressément autorisé à reproduire la Plateforme en 1 exemplaire sur le Serveur Utilisateur,

Il est notamment formellement interdit à l'Utilisateur :

- de procéder à toute autre forme de reproduction ou de représentation de la Plateforme à d'autres fins, ou de reproduire sa documentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées sur la Plateforme ;
- d'intervenir sur la Plateforme de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée par STid ;
- de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection de la Plateforme.

### **10-2 - Compte Revendeur ou Sous-Revendeur**

L'Utilisateur titulaire d'un Compte Revendeur est autorisé à accorder des sous-licences d'utilisation de la plateforme à ses clients directs, à savoir les Sous-revendeurs et/ou les Clients Finaux

L'Utilisateur titulaire d'un Compte Sous-revendeur est autorisé à accorder des sous-licences d'utilisation de la plateforme à ses clients directs, à savoir les Clients Finaux.

Les Utilisateurs Revendeurs et Sous-revendeurs devront accepter les CGU et ne pourront se voir accorder de droits supérieurs à ceux résultants des présentes CGU. Les Clients Finaux ne sont pas autorisés à concéder des droits à des tiers et devront également accepter les présentes CGU.

### **10-3 - Propriété des données**

L'Utilisateur reste propriétaire de l'ensemble des Données et informations transmises, et de celles qui auront été traitées par la Plateforme qu'elles soient hébergées sur le Serveur Utilisateur ou sur celui de STid.



#### **ARTICLE 11 - Accès et télécommunications**

L'Utilisateur fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de l'acquisition, la mise en place, la maintenance et la connexion des différents éléments de la configuration et des moyens de télécommunications nécessaires à l'accès à la Plateforme.

Il lui appartient de même de souscrire les abonnements de télécommunication nécessaires à l'accès au serveur de STid.

#### **ARTICLE 12 - Confidentialité des Données**

STid s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

STid s'interdit de communiquer sous quelque forme que ce soit les Données à un tiers, ou d'en faire une utilisation non prévue aux CGU.

#### **ARTICLE 13 - Informatique et libertés**

Il est rappelé que l'Utilisateur est seul responsable du contenu et de l'intégrité des Données qui transitent sur le Plateforme. STid ne peut assurer aucune vérification du contenu des données sauvegardées et ne saurait être responsable de leur éventuel caractère illégal ou illicite, ce que le l'Utilisateur reconnaît expressément.

Chacune des Parties s'engage à effectuer les déclarations à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui lui incombent en vertu de la loi.

L'Utilisateur devra notamment mentionner dans les déclarations à la CNIL que les Données sont hébergées par un tiers.

STid s'engage à donner à l'Utilisateur toutes les informations nécessaires ou utiles pour réaliser sa déclaration.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement européen sur la protection des données » et les stipulations de l'Annexe VII et dans l'Annexe VIII.

A ce titre, dès lors que STid, dans le cadre de l'exécution de ses Prestations telles que définies au Contrat, est amené à traiter des Données personnelles (au sens de la loi applicable) de l'Utilisateur, STid s'engage à :

- respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, c'est-à-dire le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;
- traiter de telles données uniquement si cela est requis pour l'exécution des finalités listées ci-après et tel qu'autorisé ou exigé par la loi ;
- garder les données personnelles strictement confidentielles,

- prendre les mesures de sécurité organisationnelles, physiques et techniques appropriées afin de protéger les données personnelles,
- **ne pas effectuer** de transfert des données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne **sans l'autorisation préalable du client et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable, c'est-à-dire soit vers des pays présentant un niveau de protection dit « adéquat » au sens des autorités européennes de protection des données personnelles (CNIL), soit vers des entités (Sociétés affiliées, Sous-traitants) ayant signé des clauses contractuelles types telles qu'édictées par les autorités européennes.**

#### ARTICLE 14 - Cryptographie

Dans le cas où des moyens et des prestations de cryptographie sont employés pour sécuriser la transmission des Données, la partie responsable effectuera les déclarations ou demandes d'autorisations nécessaires, en application de la législation en vigueur.

#### ARTICLE 15 - Conditions financières

L'accès à la Plateforme est gratuit. Toutefois, l'Utilisateur doit disposer de crédits sur son compte pour pouvoir créer des badges virtuels. Le rechargement de crédits sur le compte de l'Utilisateurs se fait en contractant à deux offres différentes :

- L'offre **Liberty** : paiement à la pièce (« pay-as-you-go »)
- L'offre **Serenity** : paiement par abonnement

Les crédits sont débités lors de la création de badges virtuels Utilisateurs.

Les offres précitées sont soumises aux CGV de STid.

15.1 L'offre **Liberty** demande à l'Utilisateur de réaliser une commande auprès de STid via les outils prévus à cet effet.

15.2 L'offre **Serenity** doit être acquise directement auprès de STid ;

L'Utilisateur doit choisir le nombre de crédits qu'il souhaite acquérir en fonction de ses besoins parmi les packs proposés suivants :

- Pack 1 : 25000 crédits
- Pack 2 : 50000 crédits
- Pack 3 : 125000 crédits
- Pack 4 : 250000 crédits

Ces packs pourront être payés selon les options de paiement suivantes :

- Option 6 mois
- Option 12 mois
- Option 24 mois

L'Utilisateur doit réaliser une commande directement auprès de STid via les outils prévus à cet effet en indiquant la période d'abonnement et l'option choisie.

A réception de la commande les crédits sont alors chargés sur le compte de l'Utilisateur.

Les sommes dues par l'Utilisateur au titre du contrat font l'objet d'une facturation mensuelle pour le Service inclus dans l'offre. Les factures sont envoyées à l'Utilisateur sur un support dématérialisé (facture par courriel). Chaque facture est également disponible sur le compte de l'Utilisateur. Sur simple demande de l'Utilisateur, les factures peuvent lui être adressées sur support papier, à la place du support dématérialisé.

STid met à la disposition de l'Utilisateur la possibilité de payer le Service par prélèvement automatique sur compte courant (bancaire ou postal) en adressant à STid le « Mandat de Prélèvement SEPA » signé.

Tout retard ou défaut de paiement entraîne la désactivation du compte de l'Utilisateur par l'administrateur STid ayant créé le compte de l'Utilisateur, ainsi que l'exigibilité de l'intégralité des sommes dues au titre de l'Option de paiement retenue, ainsi que des indemnités telles que stipulées dans les CGV de STid.

## ARTICLE 16 - Responsabilité

**16.1** STid ne peut être tenu responsable des difficultés de connexion dues à des perturbations du Réseau Internet ou de toute perte financière ou de réputation, ni des dommages spéciaux, directs, indirects ou induits résultant de ou liés à l'utilisation de la Plateforme.

Il est rappelé que conformément à la Loi de Confiance dans l'Economie Numérique n° 2004-575 du 21 juin 2004, la responsabilité de STid est formellement exclue, à raison des contenus transmis ou stockés sur le Réseau Internet, s'il n'a pas eu connaissance du caractère illicite des Données ou s'il a agi promptement pour retirer ces Données ou en rendre l'accès impossible, conformément à l'injonction qui lui a été faite par le Client le cas échéant. En conséquence, le Client garantit STid contre toute action entreprise par un Tiers du fait des Données qui transitent par le biais de la Plateforme ou des agissements du Client sur le Réseau Internet.

Le Client reconnaît que STid n'a aucun contrôle sur le transfert des Données via les réseaux de télécommunication publics utilisés par le Client pour accéder aux Services JN et notamment le Réseau Internet.

Le Client reconnaît et accepte que, compte tenu des caractéristiques du Réseau Internet, STid ne puisse voir sa responsabilité engagée à raison :

- De la confidentialité des Données lors du transfert de celles-ci sur ledit Réseau Internet. Dans le cadre de la présente clause, le terme de Données inclut les Données Sensibles et les Données Personnelles ;
- Du contenu des Données sauvegardées au titre de la Plateforme, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tout fichier notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur les serveurs et ce à quelque titre que ce soit ;
- Des détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels d'accès à l'Extranet, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client. STid ne peut en effet être tenu responsable de cette gestion qui incombe au Client ;
- Des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale de la Plateforme, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clientèle pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

Par ailleurs, la responsabilité de STid ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- A une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- Défaillance de la Plateforme liée à un défaut se situant sur les équipements du Client dont il a la responsabilité ;
- Collecte, diffusion, transmission, exploitation ou mise à jour par le biais du Réseau Internet de Données non déclarées par le Client et/ou qui font l'objet de traitements par ce dernier non conformes aux dispositions du Règlement GDPR et/ou de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 ;
- Contenu et intégrité des Données, notamment des Données Sensibles, du Client qui transitent par la Plateforme ;
- Utilisation de la Plateforme d'une façon non prévue et/ou non expressément autorisée par le Contrat Cadre et ses annexes ;
- Modification de tout ou partie des Equipements ou des informations accessibles via la Plateforme non effectuée par STid ;
- Utilisation de tout ou partie de la Plateforme alors que STid, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- Utilisation de la Plateforme dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les consignes de STid, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par STid ;
- Perte de Données du Client faisant suite à une intervention de STid, alors que le Client n'aura pas pris la précaution de sauvegarder ses Données préalablement à cette intervention lorsque cela lui a été demandé par STid, sauf souscription par le Client d'un service de sauvegarde de données auprès de STid ;
- Survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence du Client, ou que celui-ci aurait pu éviter en faisant appel aux conseils de STid.
- Utilisation, en lien avec la Plateforme, de programmes non fournis ou avalisés par STid et susceptibles d'affecter la Plateforme ou les Données du Client ;
- Destruction partielle ou totale des Données transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client sauf souscription par le Client d'un service de sauvegarde auprès de STid.
- Au non-respect des prérequis par le Client et plus généralement ses obligations telles que décrites au Contrat Cadre et ses annexes ;
- A un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;
- A une utilisation anormale ou frauduleuse par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt de la Plateforme pour des raisons de sécurité ;
- A un dysfonctionnement ou à une mauvaise utilisation par le Client des applications et/ou des infrastructures informatiques du Client ;

**16.2** Par ailleurs et en toute hypothèse, STid ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des préjudices indirects et/ou immatériels subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Plateforme et de ses suites, tels que notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de données, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client, nonobstant le fait que le STid aurait été averti de l'éventualité de leur survenance.



STid ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes dues à la défectuosité des biens, installations et équipements appartenant au Client ou dont celui-ci a la garde ou la responsabilité, autres que la Plateforme.

La responsabilité de STid ne pourra en aucun cas être recherchée au titre du contenu des données stockées. Le Client s'engage à relever et garantir STid contre toute réclamation de quelque nature que ce soit qui pourrait lui être adressée relativement au contenu des données.

Par ailleurs, STid ne saurait être tenu responsable de toute altération de données due à l'intervention d'un tiers dans le réseau du Client susceptible d'interférer notamment sur la collecte et le transfert des données.

Plus généralement, en dehors de ce qui relève du contrôle de STid, ce dernier ne saurait être tenu responsable de toute intrusion de tiers dans le système du Client, ni des conséquences directes ou indirectes d'une telle intrusion, ni de toute faute, négligence, ou acte quelconque du Client ou de tiers réalisés.

STid ne sera en outre en aucune façon responsable d'un éventuel préjudice subi par le Client résultant d'un accès frauduleux aux dites données par un tiers en possession des identifiants de connexion du Client.

STid ne pourra être tenu responsable en cas de modification par le Client de son environnement informatique pour laquelle STid n'aura pas été préalablement informé et n'aura pas donné son aval quant à la modification envisagée au regard de sa compatibilité avec la Plateforme.

De manière générale, et de convention expresse, la responsabilité du STid est limitée aux seuls dommages directs résultant de sa négligence prouvée. Les dommages indirects tels que perte d'exploitation, manque à gagner, perte de marge, préjudice d'image, conséquences du recours de tiers et autres, sont expressément exclus.

Dans toutes les hypothèses où la responsabilité de STid serait susceptible d'être mise en jeu, elle sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder la somme totale des douze (12) derniers mois d'Abonnement réglés par le Client.

En tout état de cause, la responsabilité totale et cumulée de STid est plafonnée au montant payé par l'Utilisateur à STid au titre du présent contrat, au cours de l'année durant laquelle le dommage s'est produit et exclue les dommages indirects.

Pour la partie des prestations qui sont réalisées par JAGUAR NETWORK, l'Utilisateur reconnaît que obligations contractées par STid vis-à-vis de l'Utilisateur ne sauraient dépasser les droits dont bénéficie STid au titre du contrat signé entre STid et JAGUAR NETWORK. Par conséquent, l'Utilisateur renonce à revendiquer auprès de STid des droits supérieurs à ce que STid tient de JAGUAR NETWORK et accepte

que l'ensemble des clauses des Contrats JAGUAR NETWORK tels qu'annexés lui soient pleinement opposables.

#### **ARTICLE 17 - Assurances**

STid déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

STid s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée des CGU et à en apporter la preuve sur demande de l'autre partie.

Tous sinistres confondus seront plafonnés au montant prévu à l'article « Responsabilité ».

#### **ARTICLE 18 - Durée**

Les Parties n'entendant pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion, le contrat et l'acceptation des CGU prennent effet lors de l'activation du Compte sur le site internet par STid.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Le contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins 6 mois avant le terme souhaité. Etant précisé que les mensualités restantes dues en fonction de l'Option de paiement retenue par l'Utilisateur deviendront immédiatement exigibles.

#### **ARTICLE 19 - Réversibilité**

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, à l'Utilisateur pourra solliciter uniquement auprès de son cocontractant, à savoir le Revendeur ou le Sous-revendeur qui lui facture l'accès à la Plateforme, pendant un délai de 15 jours, afin de récupérer l'ensemble des Données et informations remises. Il restituera de même les historiques et sauvegardes en sa possession.

Etant précisé que STid n'ayant pas accès aux données stockées par l'Utilisateur, STid ne pourra donc pas assurer la restitution des données. Seul l'Utilisateur pourra effectuer un export, la clé de chiffrement des Données utilisateurs est fonction de l'identifiant du compte client/revendeur et n'est donc pas connue par STid.

Ces Données seront remises au format lisible par les logiciels courants du marché.

#### **ARTICLE 20 - Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà 3 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résiliation pour Imprévision ».

## **ARTICLE 21 - Exécution forcée en nature**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la Résiliation du contrat selon les modalités définies à l'article « Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations ».

## **ARTICLE 22 - Résiliation du contrat**

### **22-1 - Résiliation pour force majeure**

Il est convenu expressément que les Parties peuvent résoudre de plein droit les CGU dans le respect des conditions de l'article force majeure.

### **22-2 - Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des obligations stipulées dans chacun des articles des CGU, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 30 jours après d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

### **22-3 - Dispositions communes aux cas de Résiliation**

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

## **ARTICLE 23 - Confidentialité**

STid s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations qui lui auront été communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. Ne sont pas visés par cette interdiction, les sous-traitants et prestataires de STid, qui seront tenus pas la même obligation de confidentialité.

## **ARTICLE 24 - Non-sollicitation du personnel**

L'Utilisateur s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de STid.

L'Utilisateur se porte fort de l'application de cette interdiction aux autres sociétés du Groupe auquel elle appartient.

La présente interdiction s'applique pendant toute la durée des CGU et pendant les 2 ans qui suivront sa cessation, pour quelque cause qu'elle survienne.

#### **ARTICLE 25 - Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Les obligations des Parties seront alors automatiquement suspendues.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront conservés par chaque Partie.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà 6 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité supplémentaire.

#### **ARTICLE 26 - Titres**

Les titres n'ont que valeur de convenance. En cas de contradiction entre le titre et le corps d'un article, il est entendu que le corps de l'article prévaut.

#### **ARTICLE 27 - Intégralité du contrat**

Les CGU représentent l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Elles remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des CGU.

#### **ARTICLE 28 - Tolérances**

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux CGU, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CGU, ni générer un droit quelconque.

#### **ARTICLE 29 - Droit applicable - Langue du contrat**

De convention expresse entre les Parties, les CGU sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Le contrat qui découle des CGU est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 30 - Nullité et indépendance des clauses**



L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses du contrat ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale de la convention puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses du contrat serait rendue impossible du fait de son annulation, les Parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations du contrat demeurant en vigueur.

A défaut ou si l'économie générale de la convention s'avérait fondamentalement bouleversée, les Parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit, constater l'annulation de la présente convention dans son intégralité.

#### **ARTICLE 31 - Différends**

**TOUT LITIGE RELATIF A LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DU PRESENT CONTRAT SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE MARSEILLE EXCLUSIVEMENT COMPETENT, Y COMPRIS EN REFERE, NONOBTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITE DE DEFENDEURS.**

## ANNEXE I - DESCRIPTION DE LA PLATEFORME

La Plateforme permet aux Utilisateurs de :

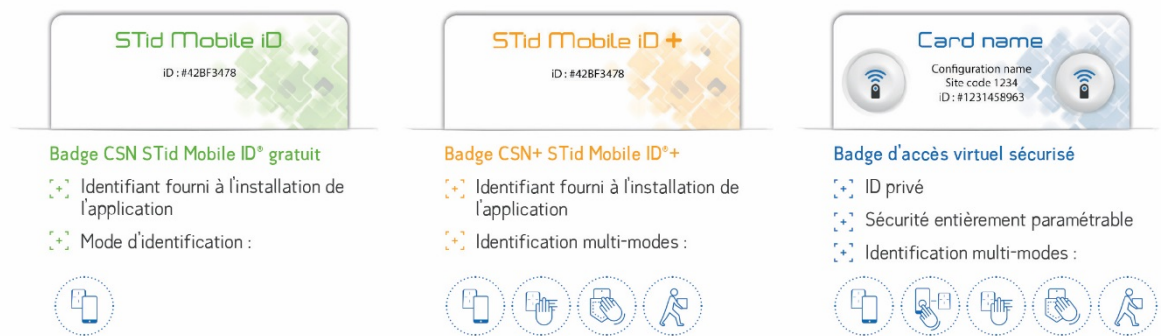
- Assurer la gestion dynamique et à distance des Badges Virtuels Utilisateurs.
- Assurer la gestion dynamique et à distance des Badges Virtuels de Configuration des lecteurs.

La Plateforme doit être utilisée avec la solution STid Mobile ID®, laquelle permet la dématérialisation du badge d'accès sur smartphone via une application gratuite.

Le smartphone devient alors un portefeuille de badges d'accès virtuels.

La solution se compose de :

- la gamme de lecteurs Architect® Blue permettant de lire les technologies RFID et Bluetooth® Smart (Low Energy).
- 1 application STid Mobile ID® permettant de gérer les badges utilisateurs. STid propose 3 types de badges utilisateurs :



- 1 application STid Settings permettant de gérer les Badges Virtuels de Configuration afin de paramétrer la gamme de lecteurs Architect® Blue ;
- 1 logiciel de programmation SECard permettant de réaliser les fichiers de configuration ;
- 1 plateforme Web STid Mobile ID® pour gérer vos Badges Virtuels Utilisateurs et de Configuration, qui peut être hébergée sur un Serveur STid ou sur le Serveur de l'Utilisateur.

Liste non exhaustive des fonctionnalités de la Plateforme :

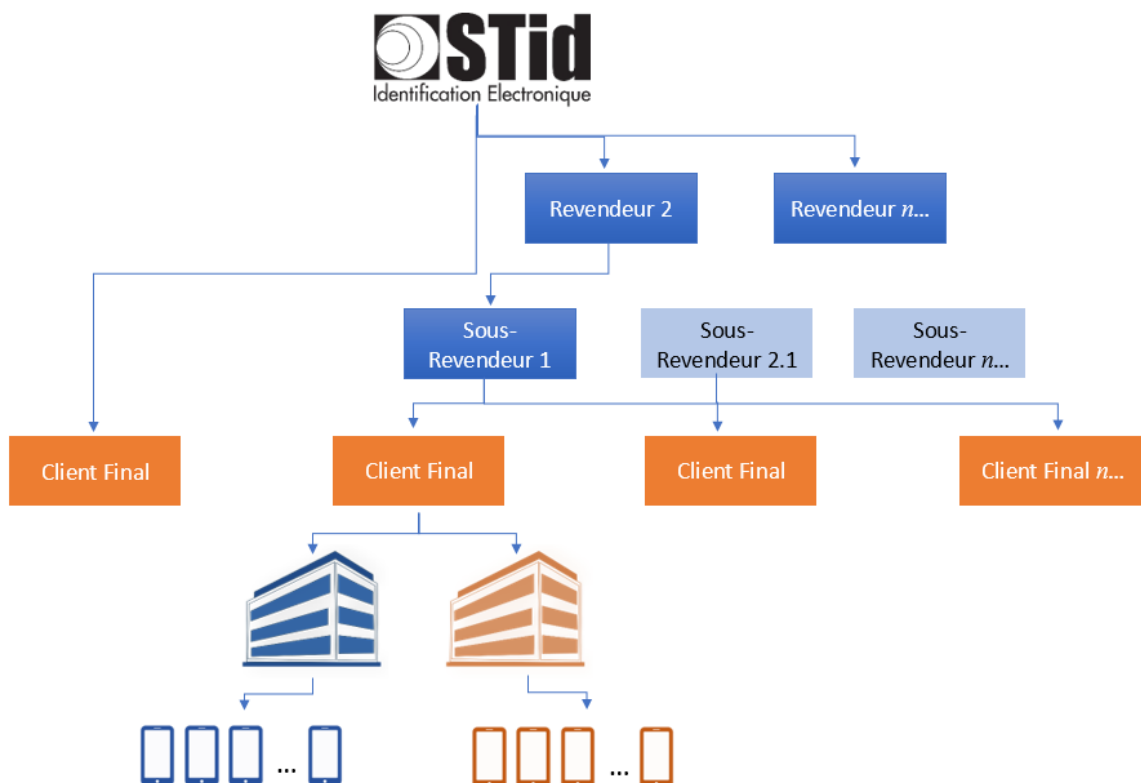
- Création, révocation et mise à jour de Badges Virtuels Utilisateurs.
- Création, révocation et mise à jour de Badges Virtuels de Configuration.
- Gestion, création, mise à jour et suppression de sites clients, intégrant des Badges Virtuels utilisateurs, des badges de configuration, des configurations...
- Gestion de sous-comptes clients (Revendeurs, Sous-Revendeurs et Clients Finaux).
- Gestion multi-utilisateurs avec définition des droits / profils utilisateurs sur un même Compte.
- Transfert de crédits de Compte à Compte.
- Import / Export de bases de données.



- Historique des différentes actions (par utilisateur, gestion des crédits...).
- Gestion par l'Utilisateur de ses données personnelles.
- Chargement et stockage des fichiers de configuration.
- Personnalisation des Badges Virtuels Utilisateurs : logo, fond ou modèle de carte, données variables, numérotation...
- Stockage des modèles de Badges Virtuels Utilisateurs.
- Stockage des photos d'identités utilisées pour personnaliser les Badges Virtuels Utilisateurs.
- Passerelle avec le système de contrôle d'accès d'Utilisateur pour pouvoir importer / exporter. les bases de données des Utilisateurs de Badges Virtuels Utilisateurs.

## ANNEXE II - ARCHITECTURE DE LA SOLUTION

- Un « Utilisateur Revendeur » peut créer :
  - des sous-comptes Utilisateur « Sous-revendeurs »
  - des sous-comptes Utilisateur « Clients finaux »
  
- Un « Utilisateur Sous-revendeur » peut créer des sous-comptes :
  - des sous-comptes Utilisateur « Clients finaux »
  - des « Sites clients » qui incluent : Badges Virtuels Utilisateurs, configurations, configurateurs...
  
- Un « Client final » ne peut pas créer de sous-comptes, mais peut créer des :
  - des « Sites clients » qui incluent : Badges Virtuels Utilisateurs, Badges Virtuels de Configuration, configurateurs...



## ANNEXE III - CREATION DES COMPTES ET SOUS COMPTES

### Création du Compte

L'Utilisateur va s'inscrire en saisissant :

- Données liées à la société représentant les données comptables nécessaires pour la relation commerciale avec STid : dénomination de la société, adresse, n° de TVA, téléphone...
- Données liées à l'Utilisateur pour lui permettre de se connecter en tant qu'Administrateur de son Compte (nom, prénom, email, téléphone...)

Il se positionne en tant que :

- Revendeur (incluant les « Sous-revendeur »)
- ou Client final (incluant les « Sites clients »).

### Hébergement des données sur Serveur STid

STid valide le Compte et peut changer le profil de Compte, Revendeur ou Client final, en fonction du profil de la société de l'Utilisateur.

Le Compte créé sera directement rattaché à STid.

### Hébergement des données sur Serveur Client

Le Client propriétaire du Serveur valide le Compte et peut changer le profil de Compte, Revendeur ou Client final, en fonction du profil de la société de l'Utilisateur.

Le Compte créé sera directement rattaché au Client propriétaire du Serveur.

### Gestion de sous-comptes

L'Utilisateur « Revendeur » peut créer autant de sous-comptes « Sous-revendeur » qui le souhaite pour pouvoir rattacher ses clients à son propre Compte « Revendeur ».

Pour cela, il rentre des données du sous-compte (Dénomination de la société, adresse email...) et envoie un lien d'activation à son client « Sous-revendeur » ou « Client final ».

Pour pouvoir gérer des sous-comptes, l'Utilisateur « Revendeur » doit avoir préalablement créé un Compte « Revendeur ».

### Gestion des Utilisateurs du Compte

L'Utilisateur du Compte « Revendeur », « Sous-revendeur » ou « Client Final » peut donner les droits d'accès à plusieurs Utilisateurs simultanés sur le même Compte.

Ces droits sont personnalisables. Il entre ici des données des Utilisateurs pour qu'ils puissent accéder au Compte avec leurs propres droits et login : adresse email, nom, prénom...

La gestion des droits est faite sous la seule responsabilité de l'Utilisateur du Compte « Revendeur », « Sous-revendeur » ou « Client Final ». STid ne saurait être responsable des conséquences qui pourraient résulter de l'octroi par l'Utilisateur de droits à une personne qui n'aurait pas dû en être bénéficiaire. Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer au préalable des qualités des personnes à qui des droits seront accordés.

L'Utilisateur « Revendeur » envoie ensuite un lien d'activation à l'Utilisateur créé.

### Compte « Utilisateur(s) Badge Virtuel Utilisateur »

- **Gestion des badges Virtuels Utilisateurs**

La gestion des Badges Virtuels Utilisateurs ne peut se faire que via un Compte « Client Final ».

L'Utilisateur « Client Final » devra saisir des informations sur l'Utilisateur Badge Mobile / Virtuel Utilisateur de la solution : nom, prénom, email, n° de téléphone...

Trois méthodes pour les saisir :

- Les saisir manuellement
- Charger les BDD des Utilisateurs Badge Virtuel Utilisateur avec le tableau prérempli
- Par l'utilisation d'un Web Service

Une fois les informations saisies, il envoie les badges virtuels par email aux « Utilisateurs Badge Mobile / Virtuel Utilisateur » concernés.

Ces badges sont ainsi stockés de manière sécurisée dans l'application de leur smartphone.

- **Personnalisation des Badges Virtuels Utilisateurs**

La gestion des personnalisations des Badges Virtuels Utilisateurs ne peut se faire que via un Compte « Client Final ».

La Plateforme permet aux Utilisateurs « Client Final » de personnaliser les Badges Virtuels Utilisateurs des « Utilisateurs Badges Virtuels Utilisateurs » avec leur logo, des données variables (nom, prénom, fonction...), des photos d'identité qui pourront être stockées sur la Plateforme.

- **Gestion des Badges Virtuels de Configuration**

La gestion des Badges Virtuels de Configuration ne peut se faire que via un Compte « Client Final ».

L'Utilisateur « Client Final » peut charger une configuration de lecteur issue du logiciel de programmation SECard sur la Plateforme, en chargeant un fichier sécurisé PSE. Ce fichier regroupe tous les paramètres de sécurité de la configuration des lecteurs. C'est un fichier qui contient donc des données sensibles pour les Utilisateurs « Client final » et qu'il est primordial de sécuriser par les méthodes STid prévues à cet effet (cf. Manuel Utilisateur SECard).

L'Utilisateur « Client Final » peut consulter une partie de cette configuration en ligne : paramètres lecteurs (pas de sécurité) : LEDs, buzzer, activation du clavier ; paramètres des modes d'identification Bluetooth avec la possibilité de les modifier en ligne.

Une fois la configuration chargée sur la Plateforme, l'Utilisateur « Client Final » doit forcément la rattacher aux Badges Virtuels Utilisateurs créés pour qu'ils puissent fonctionner avec le lecteur d'accès. Il a également la possibilité de l'envoyer à sa base de données de configurateurs (personnes sur site qui dispose de l'application STid Settings en charge de paramétrer les lecteurs d'accès).

Cette base de données de configurateurs est composée d'informations personnelles : email, nom, prénom, numéro de téléphone...

## ANNEXE IV - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

### Accès à la Plateforme et aux Données

STid fournit au Client au moyen d'une notice en ligne, les informations techniques relatives aux modalités de connexion à la Plateforme.

Il est précisé que l'Utilisateur est responsable de l'approvisionnement et de la mise en œuvre des équipements (matériels et logiciels) nécessaires à l'accès à la Plateforme via le Réseau Internet.

Il est précisé que l'accès à la Plateforme hébergée chez STid est sécurisé pour protéger, de façon permanente, à l'égard des tiers ou des autres utilisateurs non habilités à en prendre connaissance, toutes les Données de l'Utilisateur qui sont amenées à circuler au travers des systèmes dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

L'utilisateur crée ses propres identifiants par le biais d'un lien d'activation qu'il aura préalablement reçu dans l'adresse email renseignée. L'adresse email utilisée ne sera pas modifiable. L'utilisation et la préservation des identifiants et mots de passe relèvent de la seule responsabilité de l'Utilisateur. Ainsi, toute perte ou divulgation involontaire d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance des identifiants et mots de passe de l'Utilisateur doit être immédiatement signalée par écrit à STid.

### Hébergement

- **Hébergement des données sur serveur STid**

STid s'engage à assurer au profit de l'Utilisateur une prestation d'hébergement présentant les caractéristiques ci-après détaillées.

L'hébergement des Données créées à partir de l'utilisation de la Plateforme comprend :

- la surveillance du serveur dédié à STid chez Jaguar Network;
- la surveillance du bon fonctionnement de l'infrastructure nécessaire à l'hébergement ;
- la surveillance de l'accès à la Plateforme.

Dans le cadre de l'hébergement des Données, il est précisé que STid s'engage à assurer une sécurité physique quant à l'accès aux Données de l'Utilisateur qui présente les caractéristiques suivantes :

- l'ensemble des serveurs utilisés pour l'hébergement de la Plateforme et des Données de l'Utilisateur sont situés dans une salle qui répond aux contraintes de protection thermique, hygrométrique et contre les dégâts des eaux ;
- l'accès aux locaux est limité et se fait grâce à un contrôle d'accès;
- un système de télésurveillance est mis en place en plus d'un ensemble de procédures d'alertes et de gardiennage ;
- l'accès aux Données est contrôlé plus précisément de différentes façons :
  - limitation d'accès à la plate-forme aux personnes munies d'un identifiant avec blocage de l'accès à la plate-forme après 3 erreurs successives ;
  - déconnexion automatique après 20 minutes d'inactivité (fermeture de session).



Enfin, STid précise qu'un pare-feu est mis en place en amont qui permet de contrôler l'accès aux différents serveurs. Un journal des événements anormaux permet d'informer par mail le superviseur du système de sécurité.

- **Hébergement des données sur Serveur Utilisateur**

L'utilisateur assume seul la responsabilité liée à l'hébergement des données liées à l'exploitation de la Plateforme.

### Sauvegardes

- **Hébergement des données sur serveur STid**

Il est précisé que dans le cadre du service de sauvegarde proposé par STid, les Données sont répliquées (serveur miroir) et sauvegardées de façon incrémentale quotidiennement, et complémentaiement de façon hebdomadaire. Les sauvegardes sont copiées sur deux serveurs de sauvegarde localisés dans des lieux différents.

Des tests de sauvegarde et de restauration sont exécutés régulièrement, notamment à chaque nouvelle version de la Plateforme.

- **Hébergement des données sur Serveur Utilisateur**

L'utilisateur assume seul la responsabilité liée à la sauvegarde des données liées à l'exploitation de la Plateforme.

### Archivage des Données

- **Hébergement des données sur serveur STid**

L'archivage des données s'effectuera mensuellement.

- **Hébergement des données sur serveur client**

L'utilisateur assume seul la responsabilité de l'archivage des données liées à l'exploitation de la Plateforme.





## ANNEXE V - SLA (SERVICE LEVEL AGREEMENT)

Le présent SLA a pour objet de préciser les niveaux de services et performances de la Plateforme

L'Utilisateur reconnaît que les SLA applicable dans sa relation avec STid sera celui qui lie STid avec son prestataire la société JAGUAR NETWORK dont le SLA et les conditions particulières sont annexés au présent contrat.

Toutefois, les délais d'interventions sont augmentés au moins de 20% de manière à laisser le temps à STid de répercuter les demandes qui lui seraient adressées par l'Utilisateur.



## ANNEXE VI - CONDITIONS FINANCIERES

### Licence d'utilisation

L'accès à la plateforme est gratuit. Si la licence devait devenir payante, l'Utilisateur en serait informé au préalable.

### Gestion des crédits

Pour créer des Badges Virtuels Utilisateurs avec ID privé, l'Utilisateur devra dépenser 5 crédits.

Pour faire évoluer un badge CSN STid Mobile ID® vers un badge CSN+ STid Mobile ID®, l'Utilisateur devra dépenser 1 crédit.

Pour acheter ces crédits, l'Utilisateur doit contacter :

- STid si son Compte est directement rattaché à STid,
- à son Revendeur auquel il est directement rattaché.

STid n'est pas responsable des relations commerciales entre les Revendeurs et les Sous-revendeurs qui agissent entre eux comme des commerçants indépendants et responsables de leurs relations contractuelles.

Les Badges Virtuels de Configuration sont gratuits et ne rentrent pas dans le cadre de la gestion des crédits.